

Groupe de travail sur les données socle européennes

Note à la Commission RMO du CNIG

3 novembre 2016 - IGN pour le compte du groupe de travail

Le Comité d'experts UN-GGIM

Le Comité d'experts de l'ONU sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM) a pour objectif d'assurer la coordination entre Etats membres de l'ONU sur l'information géospatiale, afin de contribuer aux objectifs de développement durable convenus par les Etats membres. La France est représentée dans ce comité par Daniel Bursaux, directeur général de l'IGN.

Le groupe de travail sur les données socle européennes

Au sein de la déclinaison européenne du comité d'experts UN-GGIM, le groupe de travail sur les données socle (« core data ») a pour objectif d'accroître la disponibilité et l'harmonisation des données géospatiales en Europe en proposant des données socle répondant aux besoins essentiels des utilisateurs, notamment en matière de développement durable. Les données socle peuvent être conçues comme un cadre de données d'autorité, harmonisées et homogènes, répondant directement aux besoins des utilisateurs, tant nationaux qu'internationaux, ou leur permettant de géo-référencer et localiser leurs propres données géospatiales thématiques. En outre, les données socle devraient suivre une approche ascendante, c'est-à-dire être issues des données d'autorité des Etats membres.

Le groupe de travail est constitué de 15 Etats membres européens de l'ONU (Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Pays-Bas, Pologne, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni, Turquie), et de 3 observateurs (Centre commun de recherche de la Commission européenne, Agence européenne de l'environnement, groupement de recherche EuroSDR). Le groupe de travail est coordonné par l'IGN pour le compte de la France.

Objectifs du groupe de travail en matière d'harmonisation de données

En matière d'harmonisation de données, l'objectif du groupe de travail est de favoriser de nouvelles étapes au-delà de la conformité à Inspire en recommandant la disponibilité sur l'Europe d'un contenu de données socle sélectionné au sein d'Inspire, et en définissant des critères de qualité pour ce contenu socle afin d'assurer son homogénéité.

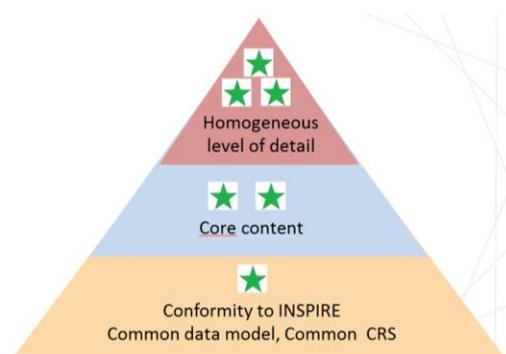


Figure 1: étapes d'harmonisation de données selon le projet ELF

Objectifs du groupe de travail en matière de cadre politique et économique

Le groupe de travail a pour objectif de définir un cadre politique à même de favoriser la mise en œuvre des données socle.

Au niveau mondial, le comité d'experts UN-GGIM envisage de soumettre à l'assemblée générale de l'ONU un projet de résolution sur les données fondamentales (synonyme de données socle). Cette résolution listerait un ensemble de thèmes de données, et de définir ces thèmes, cette résolution n'impliquerait pas de spécifications de données. Une telle résolution n'aurait pas de valeur contraignante, mais elle encouragerait la mise en œuvre des données fondamentales par les Etats membres de l'ONU.

En s'inscrivant dans le cadre de cette résolution, on peut envisager, au niveau européen au sein du comité régional UN-GGIM Europe, un cadre politique pour la mise en œuvre des données socle européennes. Un tel cadre politique ne consisterait pas en une contrainte légale, mais il encouragerait les Etats membres européens de l'ONU à mettre en œuvre les données socle.

En matière économique, le groupe de travail a pour objectif de proposer une stratégie pour le financement et le partage des données socle.

Détermination du périmètre et des spécifications des données européennes socle

Au début de l'année 2016, le groupe de travail a déterminé le périmètre des données européennes socle¹ en sélectionnant une liste de thèmes de données Inspire prioritaires. Les thèmes sélectionnés sont ceux comprenant les données géographiques jugées les plus utiles pour analyser, atteindre et mesurer les objectifs de développement durable. Voici les 14 thèmes Inspire sélectionnés en tant que socle par le groupe de travail :

- Annexe I d'Inspire : Dénominations géographiques, Unités Administratives, Adresses, Parcelles cadastrales, Réseaux de Transport, Hydrographie ;
- Annexe II d'Inspire : Altitude, Occupations des terres, Ortho-Imagerie ;
- Annexe III d'Inspire : Unités statistiques, Bâtiments, Usage des sols, Services publics, Zones de gestion, restriction ou réglementation.

La prochaine étape du groupe de travail est de fournir une description et des spécifications techniques des données socle, essentiellement en sélectionnant un contenu au sein des spécifications Inspire, et en définissant des critères de qualité. Il est prévu de spécifier trois thèmes socle avant fin 2016 et les autres thèmes socle en 2017.

Proposition d'un débat au sein du CNIG sur les recommandations du groupe de travail

Plusieurs organismes français seraient susceptibles de mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail, qui ne portent pas seulement sur des thèmes topographiques. Il importe donc de s'assurer de la pertinence de ces recommandations en effectuant une concertation au niveau national.

C'est pourquoi le président de la commission « Règles de mise en œuvre » (RMO) du Conseil national de l'information géographique (CNIG) a proposé que, lorsque les livrables du groupe de travail seront terminés, ils pourraient être présentés au CNIG pour avis.

¹ Cf. *Core Data Scope*, livrable du groupe de travail disponible sur le site <http://un-ggim-europe.org/content/wg-a-core-data>



Impact potentiel en France

Les recommandations du groupe de travail sur les données socle sont susceptibles de contribuer aux réflexions menées par la communauté française des acteurs de l'information géographique au sujet de la politique nationale d'information géographique, notamment en ce qui concerne les aspects suivants :

- orientation des recommandations de priorités pour l'enrichissement de données géographiques existantes, voire la production de nouvelles données ;
- incitation à une meilleure coordination entre acteurs sur l'organisation de la production et de la diffusion des données des thèmes socle ;
- recommandations concernant la gestion de l'information géographique en France ; par exemple, certaines données socle ont vocation à être combinées avec d'autres données, ou à être reliées à d'autres systèmes d'information.

